



Année Scolaire Prolongée (ESY) pour les Élèves Handicapés

Qu'est-ce que l'ESY ? Les services de l'Année Scolaire Prolongée (ESY) sont des services gratuits d'éducation spéciale offerts aux élèves handicapés au-delà de l'année scolaire régulière de 180 jours. L'objectif principal de l'ESY est de maintenir les progrès accomplis par l'élève dans ses buts et ses objectifs les plus critiques au cours de l'année scolaire ordinaire. Le programme de l'ESY est basé sur les besoins individuels de l'élève et ne comprend généralement pas chaque objectif et but inclus dans l'IEP de l'élève.

Comment sont déterminés l'éligibilité et les services de l'ESY ? L'éligibilité de l'élève à l'ESY et les services ESY dont l'élève a besoin doivent être discutés à la réunion de l'Equipe de l'IEP de l'élève. Le volume, le type et la durée des services fournis au cours de l'ESY dépendront de ses besoins individuels et seront déterminés par l'Equipe de l'IEP en fonction des données recueillies sur ses habiletés et les comportements. L'ESY peut inclure non seulement l'éducation spéciale, mais peut également inclure des services connexes tels que l'ergothérapie, la physiothérapie et la thérapie de la parole.

Quand et où se produit l'ESY ? Les services ESY seront généralement fournis dans les infrastructures du District les mardis, mercredis et jeudis, de 9h00 à 13h00, pour une période de six semaines durant l'été. Toutefois, il n'y a pas de volume, de type ou de durée fixe des services ESY ; Chaque élève a le droit de recevoir les services nécessaires pour s'assurer qu'il reçoit une éducation appropriée en fonction de ses besoins. Vous devriez discuter au cours de chaque réunion de l'Equipe de l'IEP si l'élève a besoin de moins, plus ou d'autres services.

Que devez-vous faire si vous avez des questions concernant ESY ou si vous voulez demander une réunion de l'IEP pour discuter de l'ESY ? Si, à un moment quelconque, vous avez des questions ou souhaitez discuter davantage de l'ESY de votre enfant, vous pouvez demander une réunion de l'IEP. Pour demander une réunion de l'IEP pour discuter de l'ESY de votre enfant, veuillez faire l'une des choses suivantes :

Option 1 : appeler ou envoyer un courriel à l'enseignant d'Education Spéciale de l'élève à son école.

Et/ou

Option 2 : appeler ou envoyer un courriel au Liaison d'Education Spéciale de l'élève à son école.